Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Compte rendu du CHS-CT du 23 mars 2017

Ce premier CHS-CT de l'année 2017 a été marqué par la transition entre deux ISST (inspecteur santé et sécurité au travail), M RENDA s'envolant vers d'autres missions laisse ses fonctions aveyronnaises après 19 ans de service à M DURANTIN.

1/ Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2017

Après l'approbation du dernier procès-verbal, l'ISST M DURANTIN a présenté les points qui lui paraissaient les plus importants dans la « Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail ». Il insiste notamment sur les thématiques suivantes :

- les RPS (risques psycho-sociaux).
- l'ambiance lumineuse dans les bureaux.
- l'importance de l'association de l'ensemble des acteurs dans les réaménagements de postes (ISST, médecin de prévention, membres du CHS-CT…) et de la communication de documents pertinents.
- l'importance des exercices d'évacuation alors que la DG demande de ne plus les faire suite à l'état d'urgence ; la loi obligeant 2 exercices d'évacuation par an pour les sites de plus de 50 personnes.

Les représentants FO-DGFIP12 ont confirmé l'importance de l'ambiance lumineuse dans les bureaux. La politique mise en place dans le département depuis plusieurs années, sous la houlette de l'ISST, avec l'investissement de lampes radiantes, fait l'unanimité auprès des agents qui en ont fait la demande. Plusieurs situations conflictuelles concernant l'éclairage dans des postes ont ainsi pu être réglées. Il est indéniable que l'ambiance lumineuse a de nombreuses conséquences sur les conditions de travail des agents.

FO-DGFIP12 a une nouvelle fois interrogé le président concernant les discours menés par certains encadrants qui se font plus royalistes que le roi et rajoutent du stress aux agents là où il en a déjà beaucoup pour ensuite s'en étonner et essayer d'y remédier. Attitudes pour le moins schizophréniques. La note d'orientations précisant que : « **chaque encadrant doit identifier les enjeux de santé au travail comme une mission à part entière et l'intégrer dans toutes les dimensions du travail** ».

Le directeur rappelle une nouvelle fois qu'il dialogue avec les chefs de service, que les missions évolueront mais qu'il ne peut pas maîtriser les fantasmes de certains encadrants.

Le dernier point concernant la note que les représentants FO-DGFIP12 ont soulevé concerne le suivi des aménagements de postes. En cas de refus d'aménagement d'un poste, le CHS-CT doit être tenu informé, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. Le médecin de prévention, Dr Andrieu, a rappelé que les aménagements de postes étaient de sa compétence et qu'il suivait les demandes qu'il transmettait à la direction.

2/ DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et PAP (plan annuel de prévention)

Selon l'ensemble des acteurs de prévention présents, la forme de ces documents a évolué positivement. Les OS, ayant participé à un groupe de travail sur l'élaboration du DUERP et du PAP, ont émis un avis favorable. Les principaux risques sont présents dans le PAP : incendie, chutes, RPS, travail sur écran, risque électrique…

3/ Mise à jour des fiches de risques professionnels

Ces fiches permettent le suivi d'une liste d'agents exposés à des risques (routier, agression, électrique…) pour voir si des dispositifs ou actions de prévention sont mis en place (visites annuelles, formations…).

FO-DGFIP12 a interrogé la direction dans le cadre de la prévention routière à propos de la mise à disposition de voitures de service pour les agents EDR dont les missions sont particulièrement éloignées et pour les agents qui effectuent beaucoup de kilomètres (certains EDR font plus de 20 000 km par an). Le directeur a rappelé que les contraintes en matière de parc automobile étaient très importantes et que la direction n'aurait pas plus de véhicules. L'ISST a expliqué que dans d'autres départements, le CHS-CT avait accompagné des agents EDR faisant beaucoup de route dans l'achat de pneus hiver. Cette proposition nous paraît particulièrement adaptée à la géographie de notre département et constitue une mesure de prévention du risque routier de tout premier plan.

4/ **Dépenses**

La dotation du CHS-CT de l'Aveyron en 2017 est de 55 286€. Elle a une nouvelle fois baissé. C'est une chute sans fin des crédits. Comme toujours, faisons mieux et plus avec moins…

Voici les dépenses majeures :
- 6 665€ de travaux de **mise aux normes électriques** ont été engagés (Marcillac, Nant, Requista, Rieupeyroux, TP Rodez, Action sociale, CFP Rodez, Sévérac, Villefranche).
- 959€ concernant la **prévention incendie** (plans évacuation et alarme incendie de St Affrique)
- 12 784€ de **matériel ergonomique** (repose-pieds, lampes radiantes, ventilateurs, casques téléphoniques sans fil, supports flexdesk, aspirateur). Pour l'instant il a été décidé de surseoir à l'achat des bras d'écran (4220€) car ils ne sont pas destinés à des postes spécifiques en ayant besoin (accueil, caisse…) mais pour des bureaux fixes pour lesquels cet équipement constitue un confort 5 étoiles. Il y a pour l'instant des dépenses prioritaires, le directeur souhaitant se garder une marge financière concernant le réaménagement de l'accueil du CFP de Villefranche.
- 6 670€ pour la **réfection de l'éclairage des archives** des CFP de Rodez et de St Affrique (risque incendie important).

5/ Avis technique de l'ISST et du médecin de prévention concernant le projet de relogement de la trésorerie de Marcillac.

L'ISST a réalisé un plan et une note concernant la distribution des locaux au sein de la future trésorerie. Il aborde les règles en matière de sécurité incendie, de sécurité électrique, de nettoyage, d'acoustique dans les zones de travail ou d'éclairage. Le médecin de prévention a rappelé que les bureaux devaient être installés le plus loin possible des fenêtres et que du coup les prises électriques ne devaient pas être placées le long des fenêtres.

6/ Avis technique de l'ISST sur la démarche de prévention du risque de chute en hauteur envisagé pour les interventions d'entretien des espaces verts du CFP de Rodez.

Il y a un risque important de chute pour les entreprises intervenant au CFP de Rodez. L'avis technique de l'ISST rappelle l'obligation légale de protection et propose l'installation d'un garde corps. La direction devra débourser environ 15 000€ pour cet équipement nécessaire et obligatoire.

7/ Projet de relogement de la trésorerie d'Argence et Carladez.

Un plan d'aménagement du poste a été présenté. Un logement de fonction sera aménagé au-dessus de la trésorerie et devrait, selon le directeur, participer à l'attractivité du poste. Le projet a eu l'aval de la centrale. La DDFIP est locataire de ce poste.

8/ Rapport d'expertise de l'antenne immobilière de Toulouse sur le projet de réaménagement de l'accueil du CFP de Villefranche de Rouergue.

Malgré le rejet du financement par la centrale du projet de réaménagement de l'accueil, la direction est décidée à mener à bien ce projet et cherche actuellement d'autres sources de financement. L'antenne immobilière a rendu un avis favorable, ce projet ne présentant pas de difficultés particulières. L'estimation d'un coût de 50 000€ paraît suffisante.

9/ Le travail sur écran

Une brochure a été mise en ligne sur Ulysse 12 => Les agents => Conditions de vie au travail => Les dispositifs de prévention => Ecran.
http://dfp120.intranet.dgfip/agents/conditions-vie/dispositifs.htm
Si ces documents ne sont pas totalement satisfaisants pour les acteurs de prévention, ils constituent néanmoins une première approche et sensibilisation sur le travail sur écran.

10/ Déclarations d'accident de service

Trois déclarations d'accident de travail ont été présentées. Une concernant une chute et deux autres concernant un accident de la route.

Les représentants FODGFiP 12